



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'EXPLOITATION COMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – PARC ROGER SALENGRO

Procédure de publicité et de mise en concurrence issue de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Exploitation de l'emplacement souhaité par la Commune

Le présent avis a pour objet la mise à disposition à titre onéreux du domaine public communal à des fins commerciales, située au sein du Parc Roger Salengro à Clichy-la-Garenne, en vue de l'exploitation à titre exclusif :

d'un manège à destination des enfants ainsi que de balançoires.

Les installations sont destinées à un public familial fréquentant le parc, notamment les week-ends.

Caractéristiques des emplacements :

- Manège : emprise d'environ 50 m², diamètre 8 m
- Balançoires : emprise d'environ 42,75 m² (9,50 m x 4,50 m)

Le manège devra idéalement présenter un caractère ancien. Toute autre proposition pourra être étudiée dès lors que les équipements sont en parfait état de fonctionnement et de présentation.

Le candidat devra être à jour de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exercice de son activité.

Cet appel à candidature s'adresse aux commerçants, forains et à tout professionnel étant admis à y répondre suivant les conditions indiquées dans l'Appel à manifestation d'intérêt consultable sur demande auprès du service Commerce 01 47 15 95 23 ou commerce@ville-clichy.fr

Durée et redevance

Les autorisations seront délivrées sous la forme de conventions d'occupation temporaire du domaine public, à caractère précaire et révocable.

La durée des autorisations est fixée à dix-huit (18) mois pour l'ensemble des installations, à compter de la date de signature des conventions.

La redevance annuelle d'exploitation du domaine public à des fins commerciales est de 33.60€/m², révisable selon l'indice ILC de l'INSEE.

La Ville se réserve la possibilité de mettre fin de manière anticipée aux conventions pour tout motif d'intérêt général, notamment en cas d'organisation de manifestations ou de travaux, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée. La redevance sera alors calculée au prorata de la durée d'occupation effective.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Photos des équipements ;
- Copie du KBIS de moins de 3 mois ;
- Attestation d'assurance en cours de validité ;
- Attestation de sécurité en cours de validité ;
- Une fiche d'information à retirer auprès du service Développement Economique et retourner complétée.

Les dossiers devront être remis le vendredi 27 avril 2026 à 12h au plus tard :

- Par lettre recommandée adressée au service du développement économique, Bâtiment Administratif - 51 rue Pierre, 92110 CLICHY
- Par dépôt contre récépissé sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 9H à 12H et de 14H à 17H.
- Par courriel : commerce@ville-clichy.fr (demander un accusé de réception)

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Renseignements complémentaires

Service du Développement économique

Tél. : 01 47 15 95 23

Courriel : commerce@ville-clichy.fr